

CQP Conseiller Retraite

AUTO-POSITIONNEMENT D'ACTIVITÉS

Le CQP Conseiller Retraite valide 9 compétences.

Ce questionnaire d'auto-positionnement d'activités est un outil pour vous aider à réfléchir à votre parcours professionnel, à vos expériences et vous permettre de les mettre en lien avec le CQP auquel vous candidatez. Il permet de vous assurer que vous réalisez les activités en lien avec les compétences visées par ce CQP ; il ne s'agit pas d'un outil d'évaluation certificative (qui viserait à juger de vos compétences acquises ou absentes) mais d'un moyen de préparer le diagnostic que vous établirez avec vos responsables pour construire, si besoin, un parcours individualisé de formation, en vue d'obtenir le CQP.

Dans le tableau ci-après, vous êtes invité à mentionner, au regard des activités du métier visé par le CQP, la fréquence avec laquelle vous les exercez. Après avoir indiqué, en toute transparence, votre niveau de pratique (de « sans pratique » à « pratique régulière ») vous devez préciser quels sont les éléments dans votre parcours (professionnel, personnel, de formation) qui vous permettent de situer ce niveau.

(Cocher en cliquant sur ☐)

Principales fonctions du métier	Détails des activités	Pratique dans le domaine	Expériences significatives, formation spécifique, ...
Informers les clients sur la retraite et les accompagner dans leur accès à l'information	Entretiens individuels en face à face	☐ Sans pratique ☐ Pratique ponctuelle ☐ Pratique quotidienne	
	Entretiens individuels par téléphone	☐ Sans pratique ☐ Pratique ponctuelle ☐ Pratique quotidienne	
	Echanges par courriel	☐ Sans pratique ☐ Pratique ponctuelle ☐ Pratique quotidienne	
	Présentation de dispositifs de retraite face à des groupes en collectif.	☐ Sans pratique ☐ Pratique ponctuelle ☐ Pratique quotidienne	
	Accompagnement des clients à l'appropriation des outils technologiques	☐ Sans pratique ☐ Pratique ponctuelle ☐ Pratique quotidienne	

Principales fonctions du métier	Détails des activités	Expérience dans le domaine	Expériences significatives, formation spécifique, ...
Conseiller les clients sur les dispositifs d'amélioration de leurs revenus ou de leur retraite	Recueil d'informations auprès du client	☐ Sans pratique ☐ Pratique ponctuelle ☐ Pratique quotidienne	
	Analyse de la situation retraite du client	☐ Sans pratique ☐ Pratique ponctuelle ☐ Pratique quotidienne	
	Aide au choix du client du dispositif le plus adapté à sa situation	☐ Sans pratique ☐ Pratique ponctuelle ☐ Pratique quotidienne	
	Orientation des clients vers les services et organismes compétents	☐ Sans pratique ☐ Pratique ponctuelle ☐ Pratique quotidienne	

Commentaire libre :